

REGLEMENT ET CONDITION POUR UNE CROISIERE FLUVIALE

Croisière du 2018, de 14h30 à 16h. Merci de vous présenter sur le quai d'embarquement (Escale le Débarcadère, darse 2, centre de vie, port de Gennevilliers) 30 minutes avant le départ, aucun retard ne sera accepté.

Visite guidée d'une durée de 1h30.

Les réservations sont traitées dans l'ordre d'arrivée des demandes et sont confirmées après réception du présent règlement signé par vos soins.

Pour chaque croisière il ne pourra y avoir plus d'inscrits que de places disponibles sur le bateau. La croisière ne pourra avoir lieu si le nombre de passagers est inférieur à 50 participants inscrits.

Le règlement financier de 7€ s'effectuera le jour de la croisière auprès du capitaine de bord.

Pour toute annulation venant de votre part, merci de nous le préciser 7 jours ouvrés avant la date de la croisière.

En cas de dommages causés à un passager lors de la croisière, la responsabilité de l'Office de Tourisme de Gennevilliers ne pourra pas être engagée ou ni même recherchée.

NOM
PRENOM
Téléphone
Adresse Mail
Adresse Postale
.....

Nombre de participants à la croisière

..... Adultes

..... Enfants (à partir de 10 ans)

La signature de ce dit règlement vous engage à être présent obligatoirement le jour de la croisière fluviale, sauf cas de force majeure justifiée.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Gennevilliers, le 2018.

Mention « Lu et approuvé »

Signature